

# Le CESU

## Domiserve

Afin que vous puissiez profiter pleinement des avantages liés au CESU, nous avons créé pour vous « Les petites astuces du CESU ». Pour plus d'informations sur cette fiche, n'hésitez pas à nous contacter !

### Les astuces fiscales

- Sachant que les dépenses engagées pour la garde d'un ou de plusieurs enfants à l'extérieur du domicile, ouvrent droit au crédit d'impôt de 50% plafonné à 1150 € pour une dépense de 2 300 € par enfant et par an, vous avez tout intérêt à bénéficier des avantages fiscaux du CESU.
- Toutes les personnes faisant partie du même foyer fiscal peuvent bénéficier du CESU via leur activité professionnelle respective.
- Anticipez vos besoins futurs et ceux de vos collaborateurs en commandant vos CESU Domiserve dès maintenant (ex : naissance) et prorogez-les d'une année sur l'autre.
- Le CESU est cumulable avec l'aide de la PAJE, l'aide financière ne sera pas recalculée.

### Les astuces pratiques

- Avec le compte CESU électronique, le règlement des intervenants se fait par simple virement. Il est possible de compléter le règlement par carte bancaire si le solde de CESU est insuffisant.  
Optez pour le compte CESU électronique ! Le paiement de l'intervenant se fait au centime près et il percevra le règlement sur son compte bancaire sous 48 heures.
- Pour encaisser ses CESU, l'intervenant dispose de 3 solutions :
  - [www.domiserve.com](http://www.domiserve.com) – Rubrique Intervenant (la plus rapide et gratuite)
  - Envoi des CESU par courrier auprès du CRCESU accompagnés des bordereaux de remise de titres
  - Le dépôt à sa banque, accompagnés des bordereaux de remise de titres si celle-ci propose ce service
- Même si vous avez l'obligation de proposer le CESU à vos salariés dans les mêmes conditions d'attribution qu'à vous-même, votre achat final n'est pas lié à leur décision d'en bénéficier ou non.